

Banque Laydernier

RAPPORT DE GESTION 2016

125 ans à vos côtés

Banque Laydernier



Siège Social
10, Avenue du Rhône - 74997 Annecy cedex 9

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	2
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	18
LE CONTROLE INTERNE	19
PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS	19
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	20
BILAN	21
COMPTE DE RESULTAT	23
PRINCIPES COMPTABLES	25
LA GESTION DES RISQUES	37
NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES	38
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	56
RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	58
DIRECTION & ADMINISTRATION	60
LISTE DES AGENCES	61



RAPPORT DE GESTION

ANNEE 2016

Un environnement économique encore incertain et contrasté

Après un démarrage difficile, l'environnement économique et financier de l'année 2016 s'est révélé relativement stable par rapport à 2015.

En zone euro, la politique monétaire expansionniste de la BCE, le léger relâchement budgétaire et le maintien à des niveaux bas des prix du pétrole ont renforcé la croissance, sans pour autant que celle-ci ne décolle réellement. Sur le plan réglementaire, l'année 2016 a vu le renforcement de l'Union bancaire dont deux des trois piliers, le Mécanisme de Supervision unique et le Mécanisme de Résolution unique, sont à présent entrés en vigueur, contribuant ainsi à la solidité et à la stabilité du secteur bancaire européen. Les banques ont aussi poursuivi le renforcement de leurs fonds propres et ont commencé à se préparer à la mise en place de nouveaux ratios de passifs exigibles (MREL et TLAC). D'autres réformes sont à venir, en particulier s'agissant des discussions dites de « Bâle IV », liées à la revue des modèles de pondération des risques.

Aux Etats-Unis, après un premier semestre 2016 difficile, l'activité s'est redressée mais est restée inférieure à son potentiel. Par conséquent, malgré un taux de chômage resté à un bas niveau, la Fed a dû maintenir un rythme de remontée de son taux directeur plus lent que lors des cycles de resserrements monétaires précédents. Enfin, les pays émergents ont confirmé la phase de modération de leur rythme de croissance dans laquelle ils étaient rentrés en 2015, illustrée par le ralentissement structurel de la croissance chinoise lié à la réorientation de son modèle économique ainsi que par les difficultés du Brésil et de la Russie, qui font face à une insuffisance d'investissements. Par ailleurs, l'année 2016 a aussi été marquée par la résurgence brutale du risque politique, qui a pesé sur la conjoncture internationale.

Au total, bon nombre de ces incertitudes devraient perdurer en 2017, ce qui pourrait générer de la volatilité sur les marchés des actifs et des changes. Dans ce contexte, les banques centrales devraient continuer d'apporter leur soutien à l'économie mondiale au travers de politiques accommodantes,

notamment en zone euro. Les taux d'intérêts de marché devraient donc rester à des niveaux historiquement bas, sans pour autant obérer une légère pentification de la courbe des taux.

En France, la croissance du PIB a été légèrement supérieure à 1,0% en 2016 et s'avère en-dessous des prévisions. La consommation des ménages a progressé en début d'année mais s'est ensuite essouffée et l'investissement des entreprises n'a été favorable que sur la fin de l'année 2016. La conjoncture devrait rester difficile en 2017 avec des incertitudes sur le prix du pétrole; les taux d'intérêts devraient poursuivre leur pentification.

Dans un contexte difficile, la Banque Laydernier poursuit son dynamisme commercial et affiche de très bonnes performances financières.

La Banque Laydernier, Banque historique des pays de Savoie et de l'Ain, affiche de très bons résultats en 2016, ce qui confirme la pertinence et la solidité de son modèle, basé sur la proximité, l'expertise et la satisfaction clients.

La Banque a ainsi poursuivi sa dynamique commerciale et renforcé son implantation régionale en 2016 avec une progression des fonds de commerce sur l'ensemble des marchés : Particuliers : + 3,2 %, Professionnels : + 4,1 %, Entreprises : + 5,6 % et Institutionnels : + 5,7 %.

Les encours moyens de crédits ont progressé de 7,3 % (crédits à destination des particuliers, intégrant la production de prêts immobiliers en francs suisses, et crédits à destination des professionnels et entreprises, intégrant la production de financements en crédit bail). Cela reflète la contribution que la Banque Laydernier souhaite apporter au développement de l'économie régionale. Parallèlement, les dépôts bilanciaux ont progressé de 11,6 % et la conservation de 7,9 %.

Ces bons résultats commerciaux sont le fruit du modèle de la Banque Laydernier, fondé sur la proximité de ses 41 agences et de ses 4 centres d'affaires avec les acteurs économiques, les institutionnels et les habitants du territoire qu'elle couvre.

La Banque privilégie également une relation bancaire à forte valeur ajoutée, fondée sur la proximité relationnelle, l'expertise et la satisfaction de ses clients.

Sur le plan financier, la Banque Laydernier enregistre une croissance de son PNB de 1,7 % à 82,7 M€, ce qui constitue une belle satisfaction dans un contexte de taux difficile.

(Les résultats au 31 décembre 2016 sont établis selon les normes comptables françaises. Ils sont comparés à des chiffres 2015 établis selon les mêmes normes).

Le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de 0,7 % à 29,9 M€.

Compte tenu d'un coût du risque de 4,5 M€, la Banque Laydernier affiche au final un résultat net de 16,1 M€, en repli de 3,8 %.

LES FAITS MARQUANTS 2016

La Banque Laydernier a 125 ans

La Banque Laydernier a fêté ses 125 ans d'existence en 2016, 125 ans au service du territoire et de ses habitants.

Cet anniversaire a été l'occasion de rendre non seulement hommage à Léon Laydernier, banquier visionnaire et audacieux qui fut à l'origine de la Banque, mais également à l'histoire très riche d'un établissement qui œuvre, depuis sa création, au rayonnement économique, culturel et social du territoire des Pays de Savoie et du Pays de Gex.

L'année 2016 a ainsi été cadencée par de nombreux événements exceptionnels qui ont été très fédérateurs pour les équipes et de formidables occasions d'échanges avec les clients.

Confirmation d'une année réussie sur les relais de croissance

L'année 2016 a été une année record en termes d'épargne financière : la collecte d'assurance vie a progressé de 13,2 % après une année 2015 qui était déjà exceptionnelle ; malgré un environnement boursier incertain, la souscription de SICAV FCP a également battu un record avec une progression de 21,2 %.

La Banque Privée a poursuivi son développement démontrant ainsi le savoir-faire des ses équipes : Le stock de clients a progressé de 16 % à fin décembre 2016 et la collecte nette de 29 %.

Un deuxième banquier est également venu renforcer l'équipe à l'automne 2016.

Le marché de l'entreprise qui a été renforcé au fil des années a enregistré de très bons résultats avec, notamment, un PNB en progression de 6,4 %.

Le marché des Institutionnels qui a été renforcé d'un deuxième Conseiller de Clientèle des Institutionnels fin 2014 réalise, pour la deuxième année consécutive, d'excellents résultats tant en termes de conquête que de crédits.

La synergie avec les spécialistes Groupe a permis de réaliser de très belles opérations en matière de financements, de haut de bilan, de couverture (Change et Taux) et de diversification patrimoniale.

Enfin, s'agissant de la distribution de produits d'assurance, l'année 2016 a été marquée par une forte activité : le lancement de l'Assurance des Accidents de la Vie en début d'année a remporté un franc succès ; après deux années réussies, notre offre Multi Risque Habitation continue d'être portée par une vraie dynamique commerciale.

La Banque Laydernier accélère ses projets de transition digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

La Banque Laydernier poursuit ses projets de transformation et la mise en place de nouveautés en 2016 dans le souci de satisfaire sa clientèle avec notamment :

- **le service multi-banque** : en réponse aux besoins des ses clients multi-bancarisés et en partenariat avec Boursorama, le Crédit du Nord a été le premier Groupe bancaire à réseau en France à proposer l'agrégation de compte multi banque dès novembre 2016. Un service sécurisé pour les particuliers et les professionnels agréant tous les établissements bancaires et financiers accessibles sur tous les dispositifs et systèmes d'exploitation depuis les sites web, applications Smartphone et tablettes de la Banque.

Dès 2017, il sera possible de gérer son budget et de paramétrer des alertes pour être informé des opérations multi banques ainsi que de disposer d'un coffre fort pour ses e-factures.

- **le modèle Phygital** : au service de la relation client, ce modèle s'appuie sur une offre omnicanale afin de multiplier les points de contacts avec nos clients, en réponse à leur besoin de mobilité.

Equipés depuis 2015 d'une tablette riche en contenu nos conseillers peuvent grâce à la signature électronique ouvrir des comptes en nomadisme et réaliser tous types de transactions

bancaires, sur tablette ou par mail et disposent de solutions de web conférence. En 2017, l'aménagement des agences sera repensé pour recevoir les clients dans une agence 2.0.

- **l'amélioration de sa connaissance client** : le Groupe Crédit du Nord travaille sur des expériences de parcours clients plus personnalisés et une gestion consolidée de l'approche commerciale tous canaux afin d'adresser, avec pertinence, aux clients et aux conseillers des informations ciblées.

La satisfaction clients au cœur des préoccupations de la Banque Laydernier

Dans le souci d'offrir le meilleur accueil et la meilleure qualité de service à ses clients, la Banque fait réaliser annuellement des enquêtes de satisfaction qui permettent de travailler les axes d'amélioration agence par agence.

Plus particulièrement, la Banque cherche désormais à appréhender l'Indice de Recommandation Client (IRC) qui lui permet une comparaison plus aisée et plus objective avec les autres acteurs du secteur.

Dans un contexte où l'IRC du secteur bancaire français est négatif, la Banque Laydernier s'est distinguée avec des IRC positifs :

- Un IRC de +9 pour le marché des Particuliers et plus spécifiquement de +8 pour la clientèle Premium
- Un IRC de +9 pour le marché des Professionnels et, plus particulièrement, de +8 pour la clientèle des Professions libérales
- Enfin, un IRC de +6 pour la clientèle des Entreprises et +11 pour celles réalisant un chiffre d'affaires compris entre 7,5 M€ et 75 M€.

Une offre dédiée aux spécificités des Frontaliers

Le savoir-faire de la Banque Laydernier dans l'accompagnement de la clientèle des frontaliers est unanimement reconnu.

Ainsi, les collaborateurs de la Banque sont régulièrement formés aux spécificités des frontaliers pour les accompagner dans leurs besoins au quotidien (financements, gestion des flux, change, épargne, ...).

La modernisation du réseau d'agences

La banque a poursuivi la modernisation de son réseau d'agences en 2016 avec les objectifs d'optimiser les conditions de travail de ses collaborateurs, de proposer un service toujours plus qualitatif à ses clients et de respecter les

normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Ainsi, des Automates Bancaires Valorisants (ABV) et des Distributeurs de Rouleaux de Monnaie (DRM) ont été installés dans plusieurs de nos agences afin de créer de nouveaux espaces dédiés à notre clientèle de commerçants.

De nombreux travaux d'aménagement ont été également réalisés dans les agences Conseil ouvertes uniquement sur RDV l'après-midi.

Enfin, la grande majorité de nos agences (36/41) sont aujourd'hui conformes aux normes d'accessibilité (PSH/PMR) et 35 d'entre elles ont même été équipées de la boucle malentendants.

Un employeur régional de 1^{er} plan

La Banque Laydernier a toujours placé ses collaborateurs au centre de sa stratégie et de ses engagements.

En 2016, ce sont 29 recrutements qui ont été réalisés.

Aussi, pour anticiper l'évolution des métiers et des compétences, la Banque investit fortement dans la formation : chaque collaborateur a reçu en moyenne 37 heures de formation dans l'année !

Enfin, pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, la Banque a également recours à l'alternance. La Banque Laydernier dépasse largement ses obligations réglementaires puisque les collaborateurs en alternance représentent 7 % de l'effectif. En 2016, ce sont 17 contrats en alternance qui ont été signés, en complément des 5 contrats qui avaient été signés pour 2 ans l'année précédente.

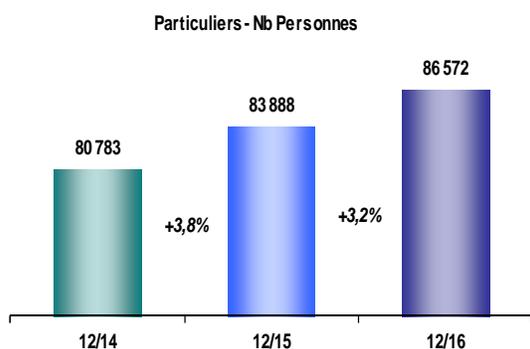
L'ACTIVITE COMMERCIALE

Des fonds de commerce bien orientés

Fonds de Commerce des Particuliers

Après une année 2015 historique portée par une vague sans précédent de rachats de prêts immobiliers, la conquête de Particuliers en 2016 est restée tonique avec 6 275 entrées en relation. La croissance du fonds de commerce actif de Particuliers demeure à un niveau soutenu de +3,2 % en rythme annuel.

A fin décembre 2016, le fonds de commerce compte 86 572 clients particuliers actifs.



La progression du fonds de commerce bénéficie des efforts de conquête liés à la recommandation et aux synergies avec les marchés des Professionnels et de l'Entreprise.

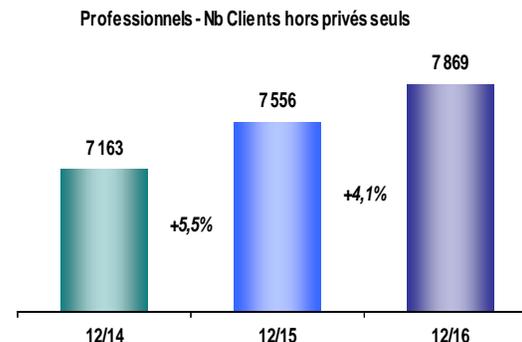
La mise en place depuis quelques années d'une liste des Contacts Prioritaires (LCP) continue de porter ses fruits en termes d'intensification de l'équipement de notre clientèle : 47,1 % des clients sont équipés en 6 produits et plus. La LCP permet en effet à nos conseillers de cibler leurs clients à contacter de façon plus pertinente en fonction d'évènements de vie ou de scoring d'appétence.

Fonds de Commerce des Professionnels

La clientèle des Professionnels progresse à un rythme élevé. La dynamique d'entrées en relation, plus de 1 000 nouveaux clients professionnels, s'accompagne d'une attention particulière sur la qualité des prospects ciblés : 43 % sont des entreprises créées depuis plus de 2 ans.

De même, parmi les entrées en relation qualifiées (entrées en relation avec des critères sélectifs sur les notations Banque de France et sur la remise des flux), 17 % sont des Professions Libérales (+ 76 %).

Au final, la croissance du fonds de commerce actif enregistre une forte progression de 4,1 % (hors relations privées seules).



Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif de proximité de la Banque Laydernier avec d'une part, une offre adaptée de produits et services et d'autre part, la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation ; 49 % des clients sont d'ailleurs en relation à la fois commerciale et privée.

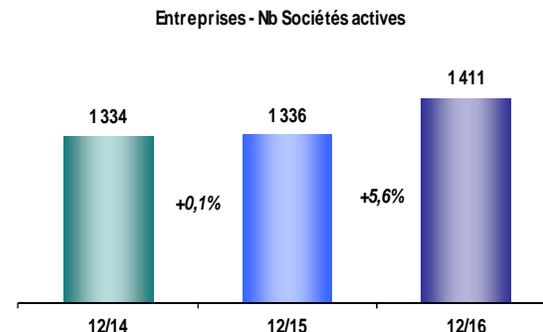
Par ailleurs, l'équipement de la clientèle des Professionnels est soutenu par le succès de l'offre packagée Convention Alliance, détenue par près de 70 % des clients.

Fonds de Commerce des Entreprises et des Institutionnels

Après une année 2015 qui a enregistré une quasi stabilité du fonds de commerce, le nombre de sociétés actives affiche une très belle progression de 5,6 % en 2016.

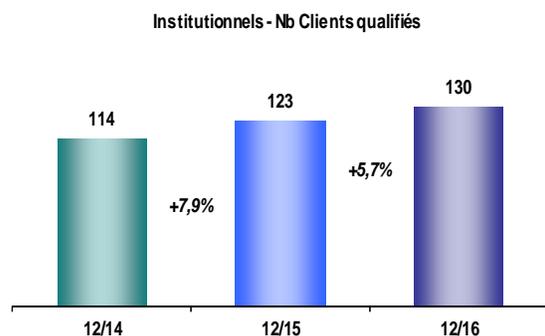
42 entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 M€ et bénéficiant d'une cotation Banque de France 3 ou 4 ont été ouvertes. Parmi ces dernières, 12 entrées en relation ont été réalisées avec des sociétés de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires.

Le nombre de clients en relation principale est en hausse de 6,7 % sur les Entreprises de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires et de +2,7 % sur les Entreprises de moins de 7,5 M€.



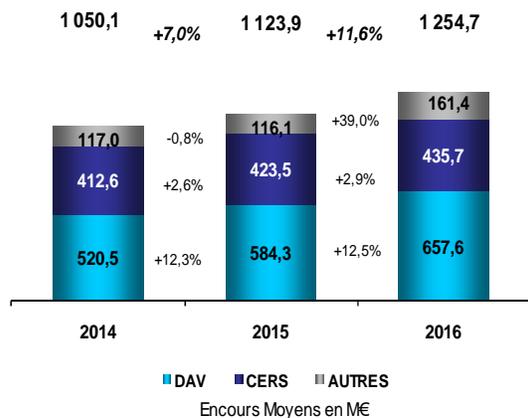
Dans le même temps, le développement du marché des Institutionnels s'est poursuivi à un rythme soutenu pour la 2^{ème} année consécutive. La Banque a en effet enregistré 23 nouvelles relations qualifiées (critères de flux et/ou de dépôts confiés), accentuant ainsi un peu plus sa présence sur le marché des OGEC et sur le secteur médico-social.

Au final, le fonds de commerce d'institutionnels qualifiés a enregistré une progression de 5,7 %.



Les encours de dépôts bilanciaux et les encours d'assurance vie demeurent toujours en forte progression

Les encours de dépôts



Les encours de dépôts bilanciaux ont progressé de 11,6 % sur un an, très largement tirés à la hausse par les dépôts à vue et les comptes à terme.

Après deux années consécutives (2014 et 2015) déjà marquées par une très forte collecte de dépôts à vue, la tendance se poursuit en 2016. Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de 12,5 %, tirés par les 3 marchés : +10,0 % pour le marché des Particuliers, + 13,4

% pour le marché des Professionnels et + 19,2 % pour le marché des Entreprises.

Cette situation s'explique par le contexte de faible reprise économique qui incite les différents acteurs à thésauriser et par l'action permanente des équipes commerciales pour devenir la banque principale des clients multi bancarisés.

Les encours de CERS progressent de 2,9 % sur un an.

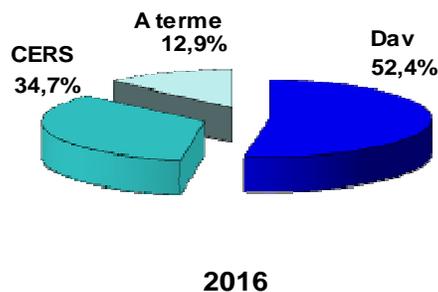
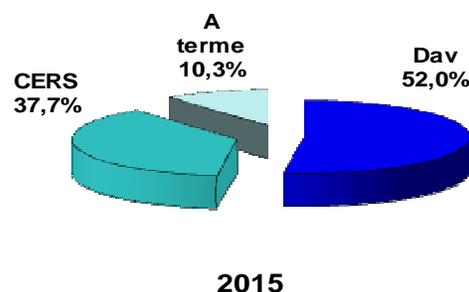
Les avoirs sur Livret A sont en légère hausse (+0,9%), ceux des LDD en léger repli (-0,4%) tandis que les CSL (Particuliers + Institutionnels) progressent de 6 %.

La collecte sur le Plan d'Epargne Logement demeure toujours bien orientée, avec un encours en progression de 5,0 % sur un an.

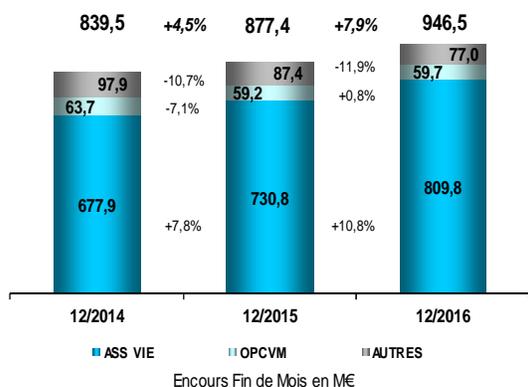
Les encours de comptes à terme (CAT) affichent une progression de 39 %.

Ainsi, la structure des dépôts évolue en faveur des DAV et des CAT au regard des progressions enregistrées par ces derniers.

Structure des dépôts clientèle



L'évolution de l'épargne hors bilan



L'année 2016 restera marquée par un nouveau record en terme de collecte d'assurance vie puisque la collecte brute s'élève à plus de 125 M€, en progression de 12 % par rapport à l'année 2015 qui était déjà historique. La collecte nette affiche également un record puisqu'elle est de 79 M€, en hausse de 49 %.

La part d'unités de compte dans la production d'assurance vie représente 23,5 % en cumulé à fin décembre 2016 (+ 3,9 points vs 2015).

Au final, l'encours d'assurance vie 2016 affiche une progression de 10,8 % sur un an à quasiment 810 M€.

Dans un contexte boursier incertain, l'encours d'OPCVM affiche une légère progression de 0,8% à 59,7 M€.

Au total, l'épargne hors bilan a progressé de 7,9% sur l'exercice 2016, pour s'élever à 946,5 M€.

La Banque Laydernier contribue au financement de l'économie

La production de crédits

La Banque Laydernier participe activement au financement de l'économie et a ainsi octroyé, tous crédits confondus (y compris crédit bail), 599,1 M€ de financements au cours de l'année 2016. Cette production est en repli de 6,2 % vis-à-vis de 2015 du fait d'une production de prêts immobiliers en retrait après une année 2015 exceptionnelle.

La production de crédits aux Particuliers est en baisse de 12,8 % à 415,6 M€.

L'année 2015 avait été marquée par un niveau record de production de crédits immobiliers, favorisée par une vague sans précédent de rachats à la concurrence. Dans ce contexte particulier, la production de 2016 qui atteint 377,6 M€ s'inscrit en repli de 14,5 % par rapport à 2015 mais à un niveau très supérieur aux productions 2012/2014.

La Banque Laydernier continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

Notre force de vente s'est fortement mobilisée sur le crédit personnel tout au long de l'année. La production est en hausse de 8,9 % et ce sont 38 M€ qui ont été ainsi décaissés en 2016.

La Banque Laydernier participe activement au financement de l'économie et au développement des PME sur son territoire puisque la production « Prêts d'équipement + Crédit bail » affiche une progression de 13,2 % à 183,5 M€.

Ainsi, la production de crédits d'équipement aux Entreprises et aux Professionnels a enregistré une hausse de 10,4% pour atteindre 143,8 M€.

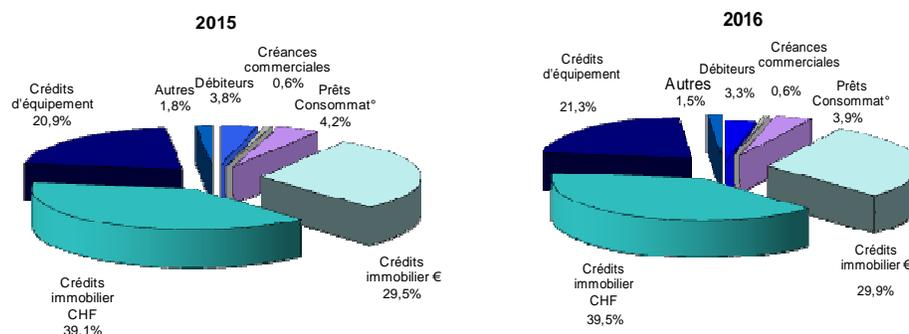
Dans le même esprit, la production de crédit bail a atteint un record à quasiment 40 M€ soit une progression de 24,8 % par rapport à 2015.

Production de Crédits

	2014 (en M€)	2015 (en M€)	2016 (en M€)	Evolution
Marché des Particuliers :	347,3	476,3	415,6	-12,8%
Prêts Personnels	33,7	34,8	38,0	8,9%
Crédits Immobiliers yc Avances en devises	313,6	441,5	377,6	-14,5%
Marché des Entreprises et des Professionnels :	148,6	162,1	183,5	13,2%
dont MLT Equipement	113,3	130,3	143,8	10,4%
dont Crédit Bail	35,3	31,8	39,7	24,8%
TOTAL	495,9	638,4	599,1	-6,2%

Les chiffres ci-dessus comprennent la production de crédits immobiliers en devises, en baisse de 17,8 % : 219,6 M€ en 2016 contre 267,3 M€ en 2015.

Structure des Crédits

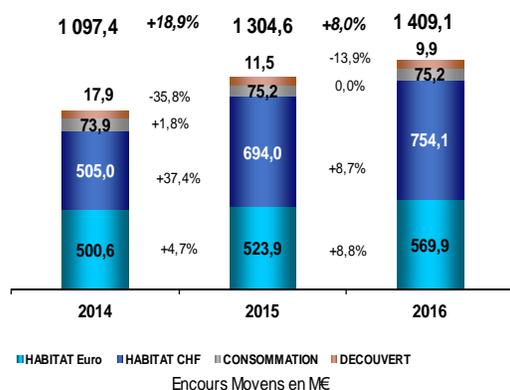


Après une année 2015 historique en termes de production de crédits immobiliers, la production 2016 est en repli mais est restée très tonique, à un niveau très supérieur à celui des tombées. Ainsi l'encours moyen des crédits a progressé de 7,3 % en 2016 pour atteindre 1 987,9 M€ (tous crédits confondus, y compris crédit-bail et prêts en francs suisses).

Malgré une progression moindre qu'en 2015, l'encours de crédits immobiliers reste toujours bien orienté puisqu'il augmente de 8,7 % pour s'établir à 1 324 M€ (Prêts immobiliers en Euros et en Francs suisses).

Dans ce contexte, la part des crédits immobiliers est passée de 68,6 % à 69,4 % dans la structure des crédits, avec des encours de crédits en francs suisses qui représentent environ 40 % des encours globaux.

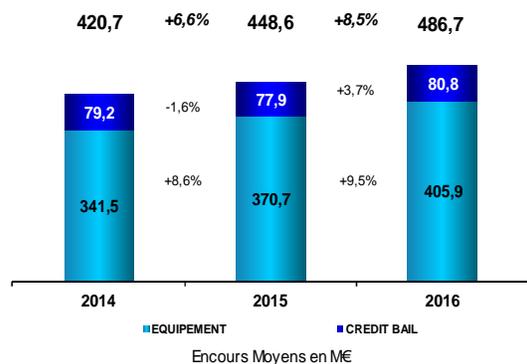
Encours de crédits aux Particuliers



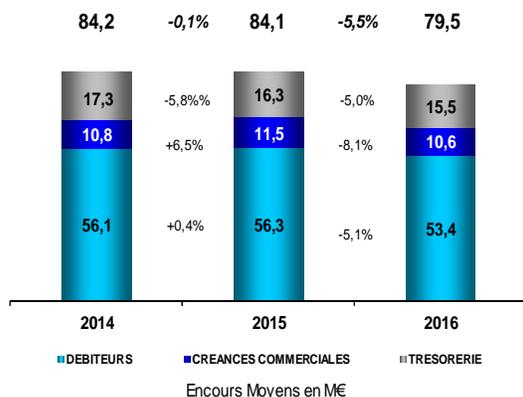
Malgré une production tonique de prêts personnels, les encours de crédits à la consommation restent stables à 75,2 M€, les tombées étant tout juste compensées par la production.

Encours de crédits aux Professionnels et Entreprises

Les encours de crédits aux professionnels et entreprises ont progressé de 8,5 % à 486,7 M€, sous le coup d'une production aidée par des conditions de marché particulièrement favorables avec, notamment, la mise à disposition de l'enveloppe « TLTRO » à l'attention des professionnels et entreprises.



Les encours de crédits Court Terme s'inscrivent en repli de 5,5 % ; cette évolution reflète bien le niveau élevé de trésorerie des entreprises dans un contexte économique encore incertain.



Le ratio Crédits / Dépôts

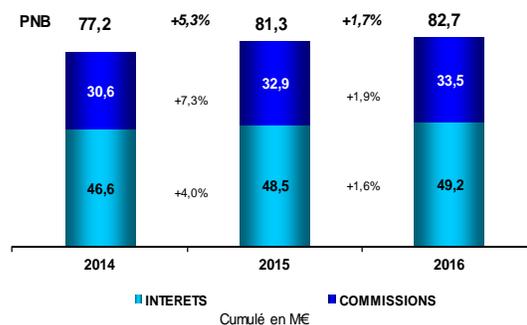
L'évolution des crédits et des dépôts clientèle, détaillée ci-dessus, se traduit par une diminution du ratio « Loan To Deposit » (crédits rapportés aux dépôts, en fin de période) : 152,2 % en décembre 2016 contre 161,3 % un an plus tôt.

LES RESULTATS FINANCIERS

(Normes françaises)

Le Produit Net Bancaire :

Le Produit Net Bancaire progresse de 1,7 % à 82 732 k€ (81 341 k€ en 2015). Hors éléments mouvements de provision sur encours PEL / CEL, le rythme de progression du PNB en 2016 est de + 0,4 %.



Les intérêts nets et divers

Ils progressent de 1,6 %, à 49 225 k€ (48 459 k€ en 2015) et, retraités du mouvement de provision constituée au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement, affichent un repli de 0,6 %.

En effet :

- en 2015 la Banque avait effectué une dotation de provision PEL/CEL de 490 k€
- en 2016, une reprise de 560 k€ a été effectuée compte tenu d'un changement de modèle

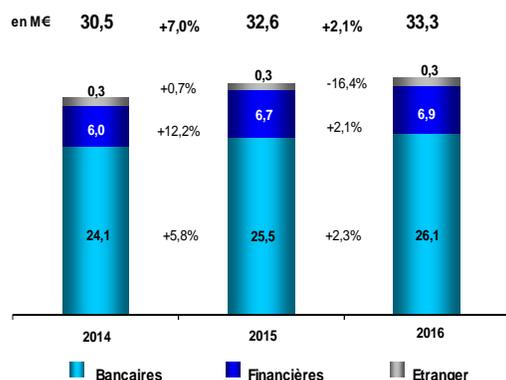
Hors provision PEL/CEL, la marge nette d'intérêts s'inscrit donc en repli en dépit d'une progression tonique des encours de crédits et d'une forte collecte bilancielle. Elle pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas et des renégociations de crédits immobiliers qui se sont amplifiées durant l'exercice 2016.

Parallèlement, deux éléments sont à prendre en compte pour analyser ce poste :

- une absence de dividendes perçus de la Banque Rhône-Alpes contrairement à l'exercice 2015 puisque la Banque Laydernier a cédé au Crédit du Nord, fin 2015, la participation qu'elle détenait dans le capital de la Banque Rhône-Alpes,
- 2015 avait enregistré une forte demande de couverture (termes salariaux) de la part des clients frontaliers (clients résidents en France et travaillant en Suisse) eu égard à l'évolution

favorable du cours EUR/CHF en début d'année ; cela n'a pas été le cas durant l'année 2016 compte tenu de la relative stabilité du cours et le résultat de change en a pâti.

Les commissions nettes affichent une hausse de 2,1 %



Le graphique analytique précédent intègre le reclassement des commissions sur assurance emprunteurs en « commissions bancaires » ; ces mêmes commissions sur assurance emprunteurs sont enregistrées dans les comptes en « commissions financières ».

De même, les commissions sur encours détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations ne sont plus traitées en commissions bancaires depuis 2014 mais en intérêts de trésorerie.

Les commissions bancaires sont globalement en hausse de 2,3 %.

Cette évolution est tirée par la bonne dynamique commerciale observée tout au long de l'année 2016 et, notamment, la croissance des fonds de commerce induite avec des taux d'équipement qui ont, d'une manière générale, progressé.

Les commissions bancaires ont également bénéficié de la perception de commissions sur assurances, notamment IARD, illustrant la montée en puissance de l'activité sur l'Assurance, la Banque disposant maintenant d'une gamme complète pour répondre aux besoins de sa clientèle.

Enfin, la vague de renégociations de crédits immobiliers a généré un volume significatif de frais de dossiers qui ont contribué à cette évolution, notamment sur la deuxième partie de l'année.

Après une très belle année 2015 (+12,2%), les commissions financières progressent de 2,1 % en 2016 malgré un contexte de marché difficile et volatile, notamment sur le 1^{er} semestre 2016.

L'évolution des encours d'assurance vie tirés par une collecte record a permis d'enregistrer une belle progression en matière de commission de gestion assurance vie (+ 6,2 %).

Parallèlement, la Banque a réalisé une très belle année sur l'ensemble des relais de croissance, offrant ainsi à ses clients différentes sources de diversification patrimoniale (Primaxia, Fonds structurés, Auto calls,...). Plus particulièrement, l'activité Corporate Finance a enregistré d'excellents résultats en synergie avec les équipes d'ingénierie financière du Groupe Crédit du Nord. Enfin, La Banque Privée a poursuivi son développement démontrant ainsi le savoir-faire des ses équipes.

Les charges d'exploitation :

	2014 (en M€)	2015 (en M€)	2016 (en M€)	Evolution
Frais de personnel	-23,5	-23,5	-24,9	6,0%
Impôts et taxes	-1,2	-1,6	-1,7	5,7%
Autres charges	-23,6	-24,4	-24,3	-0,2%
FRAIS GENERAUX	-48,3	-49,5	-50,9	2,9%
Amortissements	-1,8	-1,7	-1,9	9,4%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-50,1	-51,2	-52,8	3,1%

Les charges d'exploitation s'élèvent à 52 787 k€, en progression de 3,1 %.

Les charges de personnel affichent une hausse de 6,0 %, principalement en raison de dotations aux provisions pour passifs sociaux (actualisation des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de complément de retraite bancaire).

Le montant du CICE s'élève à 408 K€ en 2016 (contre 400 K€ en 2015) et a été utilisé conformément à la réglementation.

Les impôts et taxes sont en augmentation de 5,7 % (1 722 k€).

La ligne « Autres Charges » est maîtrisée avec un repli de 0,2 % (24 328 k€).

La charge des amortissements est en progression de 9,4 % par rapport à 2015.

Le coefficient d'exploitation après correction des provisions PEL / CEL ressort au final à 64,2%, en hausse de 1,7 points.

Les investissements 2016 :

Les investissements comptabilisés en 2016 se sont élevés à 1 590 k€ dont les principaux concernent :

- ⇒ Achèvement des travaux dans le cadre du transfert de notre agence de St Julien dans des locaux neufs avec création d'un espace libre service à destination des commerçants
- ⇒ Rénovation de notre agence d'Evian
- ⇒ Démarrage des travaux de transformation de notre agence de Chambéry
- ⇒ Travaux d'aménagement dans de nouvelles agences conseil ouvertes uniquement sur RDV l'après-midi
- ⇒ Poursuite de la mise aux normes des points de vente pour les rendre accessibles aux handicapés et personnes à mobilité réduite

A noter que certains chantiers peuvent être à cheval sur deux années.

Le Résultat Brut d'Exploitation :

	2014 (en M€)	2015 (en M€)	2016 (en M€)	Evolution
Produit Net Bancaire	77,2	81,3	82,7	1,7%
Charges d'exploitation	-50,1	-51,2	-52,8	3,1%
Résultat Brut d'Exploitation	27,1	30,2	29,9	-0,7%
Coefficient d'exploitation	64,6%	62,5%	64,2%	

Compte tenu d'un produit net bancaire (PNB) en hausse de 1,7 % et, parallèlement, de charges d'exploitation en progression de 3,1 %, le résultat brut d'exploitation (RBE) s'inscrit en repli, de 0,7 % et s'élève à 29 945 k€.

Le coût du risque :

Encours fin de période en M€	déc-14	déc-15	déc-16	Evolution
Crédits Bilanciels	1 042	1 123	1 202	7,0%
PIM CHF	563	740	784	6,0%
Crédit Bail	80	77	83	7,7%
Engagements par signature	52	54	52	-3,7%
Total en M€	1 737	1 994	2 121	6,4%
CNR yc PRC et IAS (en M€)	6,594	7,886	4,494	-43,0%
Taux CNR / encours fin de période	0,38%	0,40%	0,21%	

Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement (dotation diminuée des reprises aux comptes de provisions) ainsi que les pertes irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.

Dans un contexte économique qui est resté difficile en 2016, le coût du risque est en baisse significative de 43,0 % avec un niveau de dotation nette aux provisions de 4,5 M€.

Sur les marchés des Particuliers et des Professionnels, la charge de risque a diminué par rapport à 2015 grâce, principalement, à un effet de base favorable sur les paramètres de modélisation de l'outil de provisionnement statistique en vigueur depuis fin 2013.

Si l'année 2015 avait en effet fait l'objet d'un « recalibrage » qui avait conduit à alourdir la charge du risque, l'année 2016 a bénéficié à contrario d'une amélioration des courbes de recouvrement observées, ce qui a conduit à diminuer les taux de provisionnement statistiques utilisés. Il faut toutefois souligner qu'au-delà de ces effets de paramétrage, la tendance favorable observée sur les flux de

douteux et contentieux pour le marché des Professionnels a également fortement contribué à cette baisse sensible du risque.

Sur le marché des Entreprises, après une année 2015 particulièrement basse en matière de charge de risque, 2016 enregistre une hausse modérée.

Enfin, il faut également souligner l'efficacité des recouvrements qui ont été réalisés tout au long de l'année 2016 par les équipes de notre Service Contentieux.

En matière de provisionnement collectif, 2016 enregistre une reprise au titre des « encours sains sous surveillance » dont l'assiette est en baisse par rapport à 2015.

Au final, le coût du risque exprimé en pourcentage des encours de crédits est de 0,21 % pour l'année 2016 contre 0,40 % en 2015.

Ce niveau de risque est tout à fait satisfaisant dans le contexte de développement des encours de crédits évoqué plus haut.

Fin d'exercice	2014	2015	2016	Evolution
Créances brutes en M€	79	79	80	1,9%
contentieuses	45	45	46	
douteuses	34	33	34	
Provisions sur créances en M€ (hors actualisations)	32	34	34	0,0%
contentieuses	28	30	29	
douteuses	4	5	5	
Taux de provisionnement des créances	41,2%	43,9%	43,1%	
contentieuses	63,1%	66,0%	63,8%	
douteuses	12,1%	13,7%	15,8%	
Encours douteux & contentieux nets/ Encours Totaux	2,9%	2,4%	2,3%	

Le Résultat d'exploitation:

	2014 (en M€)	2015 (en M€)	2016 (en M€)	Evolution
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	27,1	30,2	29,9	-0,7%
Coût du risque	-6,6	-7,9	-4,5	-43,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	20,5	22,3	25,5	14,3%

Après prise en compte du coût du risque, le résultat d'exploitation est de 25 451 k€, en progression de 14,3 %.

Le Résultat Courant avant Impôts :

	2014 (en M€)	2015 (en M€)	2016 (en M€)	Evolution
RESULTAT D'EXPLOITATION	20,5	22,3	25,5	14,3%
Résultat net sur titres de participation	0,0	2,1	0,0	ns
Résultat net sur immobilisations d'exploitation	0,0	0,0	0,0	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	20,5	24,4	25,5	4,4%

Le résultat courant avant impôts ressort à 25 451 k€, en hausse de 4,4 % par rapport à 2015. A noter un effet de base défavorable puisque l'exercice 2015 intégrait une plus value de 2 101 k€ réalisée dans le cadre de la cession des titres détenus sur la Banque Rhône Alpes au Crédit du Nord.

Le Résultat Net :

	2014 (en M€)	2015 (en M€)	2016 (en M€)	Evolution
RCAI	20,5	24,4	25,5	4,4%
Résultat Exceptionnel	0,0	0,0	0,0	ns
Impôts sociétés	-6,9	-7,6	-9,3	ns
Impôts différés	0,0	0,0	0,0	
RESULTAT NET	13,6	16,7	16,1	-3,8%

Au final le résultat net s'élève à 16 120 k€, en repli de 3,8 % par rapport à l'exercice 2015.

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice, égal à 16 120 380,93 euros, majoré du report à nouveau de l'exercice précédent soit 27 965 307,47 euros, forme un total distribuable de 44 085 688,40 euros.

Il est rappelé que la réserve légale est de 2 478 883,20 euros et représente 10 % du capital social.

Le Conseil de Surveillance propose de répartir le montant distribuable comme suit :

- Attribution de 11 232 439,50 euros au versement d'un dividende de 7,25 euros par action composant le capital. Le paiement du dividende étant effectué dans les 15 jours suivant l'Assemblée Générale et tenant compte d'un acompte sur dividendes de 10 178 914,14 euros ayant déjà été versé en novembre 2016.
- Inscription du solde, soit 4 887 941,43 euros en Report à nouveau.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2015 : 7,45 euros par action
- exercice 2014 : 6,80 euros par action
- exercice 2013 : 16,70 euros par action

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

Laydernier (En milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Au 31/12/2016		1,4			1,4
Au 31/12/2015	160,8		4,1		164,9

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs indépendamment de la date de réception de celles-ci.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

François ORAIN

- Administrateur du Conseil d'Administration : ETOILE ID pour l'année 2016
- Membre et Président du Comité de Surveillance : STE GILBERT DUPONT jusqu'au 03/11/2016
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration : NORBAIL IMMOBILIER jusqu'au 23/11/2016
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration : STAR LEASE jusqu'au 12/10/2016
- Membre et Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES jusqu'au 06/10/2016
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER jusqu'au 15/09/2016

Philippe AYMERICH

- Administrateur du Conseil d'Administration : CREDIT DU NORD pour l'année 2016
- Administrateur du Conseil d'Administration : FRANFINANCE pour l'année 2016
- Administrateur du Conseil d'Administration : ANTARIUS du 12/12/2016 au 31/12/2016
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS pour l'année 2016
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES pour l'année 2016
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : STE MARSEILLAISE DE CREDIT du 13/05/2016 au 31/12/2016
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD pour l'année 2016
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER du 15/09/2016 au 31/12/2016
- Directeur Général : CREDIT DU NORD pour l'année 2016
- Membre et Président du Conseil de Surveillance : STE GILBERT DUPONT du 04/11/2016 au 31/12/2016
- Représentant permanent de S.G. jusqu'au 31/03/2016
- Administrateur SOGECAP jusqu'au 28/11/2016

Yves-Marie BLAVET

- Administrateur du Conseil d'Administration : ANTARIUS (SA) jusqu'au 12/12/2016
- Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance : Banque COURTOIS (SA) jusqu'au 20/05/2016
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES pour l'année 2016
- Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES depuis le 06/10/2016
- Représentant Permanent du CDN et Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER (SA) pour l'année 2016

Marc SALLE DE CHOU

- Membre du Comité de Surveillance : GILBERT DUPONT pour l'année 2016
- Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER pour l'année 2016
- Administrateur du Conseil d'Administration : ANTARIUS pour l'année 2016
- Administrateur du Conseil d'Administration : ORADEA VIE du 25/03/2016 au 31/12/2016
- Administrateur du Conseil d'Administration : ETOILE GESTION pour l'année 2016
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration : ETOILE ACTONS INTERNATIONALES jusqu'au 17/11/2016
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration : ETOILE PATRIMOINE 50 pour l'année 2016
- Directeur Général : ETOILE ACTION INTERNATIONALES jusqu'au 17/11/2016
- Directeur Général : ETOILE PATRIMOINE 50 pour l'année 2016

Alain MELINE

- Président du Directoire : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2016
- Président : FEDERATION FRANCAISE DES BANQUES (Hte Savoie) Association loi 1901, pour l'année 2016

Julien STERENZY

- Vice-président du Directoire : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2016

Claudine METRAL

- Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2016

Pierre ROUSSET

- Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés : Banque LAYDERNIER (SA), jusqu'au 22 juin 2016

Yves CORMIER

- Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés : Banque LAYDERNIER (SA), depuis le 23 juin 2016

Pierre FOURNIER-BIDOZ

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2016
- Membre du Conseil de Surveillance : STE SIVALBP (SAS) pour l'année 2016
- Dr Général Délégué/Administrateur : STE FOURNIER (SA) pour l'année 2016
- Gérant : SCI CARINA, SCI MERCURE, SCI BOREAL, SCI DES ILES, SCI DES CREUSES, EURL ANIMOB, pour l'année 2016
- Cogérant : SCI CYBERLYON pour l'année 2016
- Directeur Général : FINANCIERE DES ALPES (SAS) pour l'année 2016

Xavier CHAPPAZ

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER (SA), pour l'année 2016
- Gérant SCI CHAPPAZ, SCI LE CHABLE, pour l'année 2016

Florence MASNADA-AUBONNET

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2016
- Gérante : VAIL EURL, NAG EURL pour l'année 2016

Luc BLANCHET

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque LAYDERNIER (SA) pour l'année 2016
- Administrateur : HALPADES (SA) pour l'année 2016
- Président : BOTANIC-SERRES DU SALEVE (SAS), LES JARDINS DE ST ANTHELME (SAS), LES SERRES DU DAUPHINE (SAS), ESTOLON (SAS), LES JARDINS DES REMPARTS (SAS), LES JARDINIERS D'AIX (SAS), VILLAGE RHONE-ALPIN (SAS), LES JARDINS DU CENTRE (SAS), pour l'année 2016
- Président IAE Savoie Mont-Blanc, Etablissement Public National, pour l'année 2016.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

La Banque Laydernier est détenue à 100% par le Crédit du Nord. Au 31 décembre 2016, l'état de la participation des salariés au capital social de la Banque Laydernier est néant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2016.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Avec une progression économique européenne modeste sur l'année 2016, le maintien d'une demande intérieure solide sera le principal enjeu pour 2017.

La Banque Centrale Européenne va poursuivre une politique monétaire accommodante en prolongeant son programme d'achat d'actifs à l'horizon fin décembre 2017 ; une éventuelle hausse des taux directeurs ne serait envisagée qu'à compter de 2018.

Par ailleurs, les conséquences économiques liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne restent très incertaines.

Le secteur bancaire évoluera toujours dans un contexte d'évolutions profondes avec la révolution digitale et les nouvelles contraintes réglementaires.

La Banque Laydernier poursuivra sa démarche d'adaptation avec une transformation déjà démarrée. Les actions, menées avec succès, se sont amplifiées et s'intensifient pour continuellement faire face aux nouveaux enjeux.

Afin de continuer à figurer en bonne place dans le nouveau paysage bancaire, la Banque Laydernier a ainsi réaffirmé des ambitions fortes au travers de 4 engagements :

- ⇒ Maintenir comme priorité la satisfaction de ses clients et la rythmique de contacts. L'ambition est de rester sur le podium sur tous les Marchés en visant sur chacun d'eux l'excellence et l'exemplarité.
- ⇒ Poursuivre la dynamique de développement de sa clientèle et de ses revenus, en priorisant les démarches qualitatives et la montée en expertise des Conseillers. Comme les années passées, cet élan commercial s'appuiera sur l'activation permanente des relais de croissance (distribution de produits d'assurance prévoyance, Banque Privée, Corporate Finance, ...).
- ⇒ Maintenir une rentabilité attrayante afin de pouvoir financer ses investissements et conserver la confiance de son actionnaire.
- ⇒ Poursuivre et accélérer le processus de transformation déjà bien engagé en 2016. L'adaptation du modèle relationnel (meilleure différenciation dans l'approche des différents segments de clientèle et adaptation du dispositif d'exploitation) et du modèle opérationnel (efficience et rationalisation de nos back-offices) seront plus que jamais nécessaires en 2017.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire a présenté aux Membres du Conseil son rapport sur la situation de la Banque LAYDERNIER et son activité au cours de l'année 2016.

Puis, le Conseil de Surveillance a examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Dans un contexte économique encore incertain et contrasté, la Banque LAYDERNIER poursuit son dynamisme commercial et réalise de très bonnes performances financières.

La Banque affiche un PNB de 82 732 k€ au titre de l'année 2016 soit une progression de 1,7 % (PNB Comptable French).

Le poste « Intérêts nets et divers », affiche une progression de 1,6 % malgré les effets négatifs de l'environnement de taux bas.

Les commissions nettes sont en croissance de +1,9%, notamment grâce à de bons résultats réalisés sur les relais de croissance.

Le poste « Charges d'exploitation » progresse de 3,1 % en raison notamment de dotations aux provisions pour passifs sociaux (actualisation des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de complément de retraite bancaire).

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de la Banque s'inscrit en repli de 0,7 %.

Dans ce contexte, et après prise en compte d'un coût du risque particulièrement faible (4 494 k€ en repli de 43 %), le résultat net 2016 est en repli de 3,8 % et s'élève à 16 120 k€. A noter un effet de base défavorable puisque l'exercice 2015 intégrait une plus value de 2 101 k€ réalisée dans le cadre de la cession des titres détenus sur la Banque Rhône Alpes au Crédit du Nord.

La Banque LAYDERNIER consolide son ancrage régional. C'est un atout majeur qui lui permet de poursuivre un développement soutenu de son fonds de commerce, tous marchés confondus.

Le Conseil approuve la politique menée par le Directoire en 2016 et adresse ses remerciements à tous les collaborateurs de la Banque qui, dans un environnement économique sous contrainte, ont su maintenir de très bons résultats.

Le Conseil de Surveillance renouvelle sa confiance au Directoire pour mener à bien les ambitions fixées pour 2017.

LE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne de la Banque LAYDERNIER, et qui prévaut dans le Groupe Crédit du Nord, repose sur un dispositif organisationnel constitué de 3 niveaux interdépendants :

- ❖ Le contrôle hiérarchique de niveau 1 : chaque responsable d'entité ou de service doit effectuer un contrôle permanent sur les opérations traitées sous sa responsabilité.

- ❖ Un contrôle de 2^e niveau qui constitue la mission de la Direction du Contrôle Permanent de la Banque.

Cette direction est rattachée hiérarchiquement au Président du Directoire et fonctionnellement au Directeur du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord avec lequel les plans et modalités de leurs interventions sont arrêtés.

Cette direction est composée de :

- 1 Directeur
 - 3 Contrôleurs chargés du contrôle des procédures
 - 1 Contrôleur des engagements
-
- ❖ Le Contrôle Périodique du Groupe Crédit du Nord est fondé pour sa part à intervenir dans tous les domaines au Crédit du Nord et dans ses filiales.

Le Directeur du Contrôle rédige annuellement un rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au « Contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution » ; de même, le Directeur des Risques rédige chaque année un rapport sur la mesure et la surveillance des risques.

PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2016, 7 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 16 271,29 euros. Pour mémoire, le total des dépôts transférés en 2016 (1^{er} exercice d'application de la loi) à la Caisse des Dépôts et Consignations a représenté 449 349,66 euros pour 117 comptes inactifs.

A fin décembre 2016, 3 056 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant global de 4 708 410,50 euros.

BANQUE LAYDERNIER - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

Soldes intermédiaires de gestion

	<i>Notes</i>	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	%
Intérêts nets perçus et divers	1	46 580	48 459	49 225	1,6%
Commissions nettes	2	30 646	32 882	33 507	1,9%
PRODUIT NET BANCAIRE		77 226	81 341	82 732	1,7%
Frais de personnel (*)	3	-23 480	-23 454	-24 858	6,0%
Impôts et taxes	3	-1 196	-1 628	-1 722	5,8%
Autres charges	3	-23 626	-24 385	-24 328	-0,2%
Amortissements	4	-1 820	-1 718	-1 879	9,4%
CHARGES D'EXPLOITATION		-50 122	-51 185	-52 787	3,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		27 104	30 156	29 945	-0,7%
Dotations aux provisions	5	-6 593	-7 886	-4 494	-43,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 511	22 270	25 451	14,3%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6	0	2 101	0	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		20 511	24 371	25 451	4,4%
Résultat Exceptionnel		0	0	0	ns
Impôts sur les sociétés	7	-6 914	-7 622	-9 331	22,4%
RESULTAT NET		13 597	16 749	16 120	-3,8%

(*) : intègre les dotations/reprises sur provisions pour passifs sociaux

BANQUE LAYDERNIER - BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF

	<i>Notes</i>	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		18 954	22 073	19 874	-10,0%
Créances sur les établissements de crédit	8	348 742	369 654	428 792	16,0%
A vue		139 875	50 598	143 372	183,4%
A terme		208 867	319 056	285 420	ns
Créances sur la clientèle	9	1 619 193	1 878 641	2 005 263	6,7%
Créances commerciales		11 037	10 900	11 563	6,1%
Autres concours à la clientèle		1 534 302	1 794 411	1 927 348	7,4%
Comptes ordinaires débiteurs		73 854	73 330	66 352	-9,5%
Obligations et autres titres à revenu fixe	10	614	614	614	0,0%
Actions et autres titres à revenu variable	11	94	98	98	0,0%
Participations et activité de portefeuille	12	874	1 135	1 340	18,1%
Parts dans les entreprises liées	13	2 037	0	0	#DIV/0!
Immobilisations incorporelles	14	1 802	1 790	1 786	-0,2%
Immobilisations corporelles	14	10 715	10 109	9 803	-3,0%
Autres actifs	15	5 821	5 358	4 819	-10,1%
Comptes de régularisation	16	11 087	12 163	10 701	-12,0%
Total actif		2 019 933	2 301 635	2 483 090	7,9%

HORS BILAN

Engagements donnés

Engagements de financement

Engagements en faveur de la clientèle	96 124	129 247	149 137	15,4%
---------------------------------------	--------	---------	---------	-------

Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0	0	
Engagements d'ordre de la clientèle	123 179	126 893	133 993	5,6%

Engagements sur titres

	0	0	0	
--	---	---	---	--

BANQUE LAYDERNIER - BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

PASSIF					
	<i>Notes</i>	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Banques Centrales, C.C.P.		0	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit	17	737 076	945 250	992 445	5,0%
A vue		2 709	17 489	5 792	-66,9%
A terme		734 367	927 761	986 653	6,3%
Comptes créditeurs de la clientèle		1 096 202	1 231 030	1 383 920	12,4%
Comptes d'épargne à régime special	18	416 253	472 131	443 346	-6,1%
A vue		335 142	384 082	353 410	-8,0%
A terme		81 111	88 049	89 936	2,1%
Autres dettes	19	679 949	758 899	940 574	23,9%
A vue		557 058	650 018	732 834	12,7%
A terme		122 891	108 881	207 740	90,8%
Dettes représentées par un titre	20	82 181	11 036	17	-99,8%
Bons de caisse		154	17	17	0,0%
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		82 027	11 019	0	-100,0%
Autres passifs	21	6 189	5 071	4 690	-7,5%
Comptes de régularisation	22	19 996	22 490	22 844	1,6%
Provisions pour risque et charges	23	9 427	11 683	9 261	-20,7%
Provisions règlementées		0	0	0	
Capital et assimilé	24	24 789	24 789	24 789	0,0%
Primes d'émission	24	0	0	0	
Réserves	24	10 779	10 779	11 218	4,1%
Report à nouveau	24	19 697	22 758	17 786	-21,8%
Résultat de l'exercice		13 597	16 749	16 120	-3,8%
Total passif		2 019 933	2 301 635	2 483 090	7,9%

HORS BILAN					
Engagements reçus					
Engagements de financement					
Engagements reçus d'établissement de crédit		50 000	86 541	126 031	45,6%
Engagements de garantie					
Engagements reçus d'établissement de crédit		671 274	986 617	1 061 032	7,5%
Engagements reçus de la clientèle		0	0	0	
Engagements sur titres					
		0	0	0	

BANQUE LAYDERNIER - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

CHARGES	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Charges d'exploitation bancaire	20 947	19 361	16 279	-15,9%
Intérêts et charges assimilés	16 519	15 021	10 655	-29,1%
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 384	8 155	5 988	-26,6%
Sur opérations avec la clientèle	7 634	6 579	4 658	-29,2%
Sur opérations et autres titres à revenu fixe	501	287	9	-96,9%
Commissions	3 261	3 282	4 182	27,4%
Pertes sur opérations financières	1 167	1 058	1 442	36,3%
Sur titres de placement	0	0	0	ns
Sur opérations de change	1 167	1 058	1 442	36,3%
Sur inst. Financiers	0	0	0	ns
Autres charges ordinaires	58 391	60 914	58 415	-4,1%
Charges générales d'exploitation	49 193	49 782	50 974	2,4%
Frais de personnel	23 751	23 437	24 630	5,1%
Autres frais administratifs	25 442	26 345	26 344	0,0%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 820	1 718	1 879	9,4%
Autres charges d'exploitation	1 091	1 119	669	-40,2%
Bancaire	1 091	1 119	669	-40,2%
Non bancaire	0	0	0	ns
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	6 287	8 295	4 893	-41,0%
Solde en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	0	0	0	ns
Charges exceptionnelles	0	0	0	ns
Impôt sur les bénéfices	6 914	7 622	9 331	22,4%
Bénéfice de l'exercice	13 597	16 749	16 120	-3,8%

BANQUE LAYDERNIER - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

PRODUITS	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Produits d'exploitation bancaire	97 073	99 760	97 556	-2,2%
Intérêts et produits assimilés	54 497	54 108	51 297	-5,2%
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 256	2 396	2 227	ns
Sur opérations avec la clientèle	51 965	51 712	49 070	-5,1%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	276	0	0	#DIV/0!
Revenus des titres à revenu variable	328	329	37	-88,8%
Commissions	32 367	34 151	35 978	5,3%
Gains sur opérations financières	9 881	11 172	10 244	-8,3%
Sur titres	0	0	0	ns
Sur opérations de change	3 701	4 206	3 521	-16,3%
Sur inst. Financiers	6 180	6 966	6 723	-3,5%
Autres produits ordinaires	2 776	4 886	2 589	-47,0%
Autres produits d'exploitation	2 776	4 886	2 589	-47,0%
Bancaire	245	281	160	-43,1%
Non bancaire	2 531	4 605	2 429	-47,3%
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	0	0	0	ns
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	0	0	0	ns
Produits exceptionnels	0	0	0	ns
Perte de l'exercice				

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Laydernier ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE DES COMPTES

La Banque Laydernier a appliqué à compter du 1er janvier 2016 :

- Le règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables du 23 novembre 2015 modifiant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03 relatif au Plan Comptable Général suite à la transposition de la Directive européenne 2013/04/UE. Les modifications portent essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial, et le mali technique de fusion.
- La recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation permet de se rapprocher des dispositions prévues par la norme IAS 19 révisée. Les principales conséquences sont l'enregistrement en résultat des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée à hauteur de 439,2 milliers d'euros nets d'impôts dans les capitaux propres au 1er janvier 2016.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Laydernier, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, des immobilisations corporelles et incorporelles;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours: créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

DEPRECIATION AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT AVERE A TITRE INDIVIDUEL

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Laydernier de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est

égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « *Coût du risque* ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Segmentation des encours

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Sains sous surveillance (« 3S »)

La Banque Laydernier a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée «Sains sous surveillance» justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DEPRECIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CREDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

REDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, sont les suivantes :

⇒ Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si La Banque Laydernier a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

⇒ Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « *Revenus des titres à revenu variable* ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* » du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « *Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés* » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Laydernier a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

⇒ **Titres d'investissement**

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Laydernier a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « *Gains nets sur actifs immobilisés* » du compte de résultat.

⇒ **Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme**

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Laydernier, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Laydernier, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Laydernier.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Banque Laydernier, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « *Revenus des titres à revenu variable* ».

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « *Gains nets sur actifs immobilisés* ».

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « *Dotations aux amortissements* ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Laydernier a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	} 10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	10 ans
---------------------------------	--------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* » du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que La Banque Laydernier estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Laydernier des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Laydernier font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « *Produit net bancaire* » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II- Titre 7- Opérations en devises du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

- Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés ».

- Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat *pro rata temporis*. Ils sont inscrits en « *Résultat net sur opérations financières* » dans la rubrique « *Résultat sur instruments financiers à terme* ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNEES ET RECUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

La Banque Laydernier enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque Laydernier peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les indemnités de fin de carrière;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « *Frais de personnel* » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus);
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut);
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique « *Coût du risque* » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique « *Gains ou Pertes sur actifs immobilisés* » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfiques) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 millions d'euros) instauré depuis 2000. La contribution de 10,7% à laquelle le Crédit du Nord était assujettie en 2015 n'est plus applicable pour les sociétés arrêtant leurs comptes à partir du 31 décembre 2016.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

Impôt différé

La Banque Laydernier utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33% à 28%, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3%.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43% ou 28,92%
- pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13% ou 3,47%

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique « *Résultat exceptionnel* » comprend les produits et charges encourus par La Banque Laydernier dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant.

Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque Laydernier.

SOCIETE CONSOLIDANTE

Le Groupe Crédit du Nord consolide les comptes de la Banque Laydernier selon sa méthode d'intégration globale.

LA GESTION DES RISQUES

RISQUE DE LIQUIDITE

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient de liquidité a été calculé jusqu'au mois de septembre 2015 par la Direction Financière de la Banque. Depuis le mois de septembre 2015, ce ratio est calculé par le Crédit du Nord dans le cadre du sous-groupe de liquidité auquel la Banque Laydernier appartient.

RISQUE DE TRANSFORMATION

Le développement des crédits consentis à moyen et long terme s'adosse sur la collecte de ressources longues auprès de la clientèle et sur l'émission de B M T N. L'évolution de la structure du bilan de la Banque est suivie et pilotée par les cellules ALM de la banque et du Crédit du Nord.

RISQUE DE TAUX

Le calcul de la sensibilité issue d'un choc de 200 bps est réalisé en central, par le Crédit du Nord, au niveau du Groupe consolidé. Les impasses de taux ainsi calculées font l'objet de couvertures pour compte de la Banque Laydernier, auprès du Crédit du Nord (contrepartie unique).

La mise en place de ces opérations est assurée par la Direction des Marchés de Capitaux du Crédit du Nord.

RISQUE DE CHANGE

Les opérations de change ne concernent que la clientèle ; chacune est individuellement adossée par une opération de sens contraire auprès du Crédit du Nord, il n'y a en conséquence aucune position sèche de change, donc pas de risque de change.

RISQUE DE MARCHE

La banque n'entretient pas de position sur les marchés dérivés et adosse ses ordres clientèle auprès de son actionnaire.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

NOTE 1 : INTERETS NETS ET DIVERS

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
* Créances commerciales et crédits clientèle	45 867	45 048	42 162	-6,4%
* Comptes à vue	4 290	4 176	4 072	-2,5%
* Intérêts divers	565	1 066	839	-21,3%
* Int. prêt subord. à terme client	0	0	0	
Total Clientèle Produits	50 722	50 290	47 073	-6,4%
* Compte à vue	-137	-125	-111	-11,2%
* Comptes épargne régime spécial	-5 422	-4 856	-3 398	-30,0%
* Comptes à terme	-2 069	-1 595	-1 147	-28,1%
* Intérêts bons de caisse et d'épargne	0	0	0	
* Intérêts, dettes rep. par un titre	-501	-287	-9	-96,9%
Total Clientèle Charges	-8 129	-6 863	-4 665	-32,0%
* Int. sur créances douteuses	931	1 132	1 673	47,8%
* Dot prov. Intérêts s/ cré contentieuses	0	0	0	
* Prov. Intérêts s/ cré douteuses	0	0	0	ns
Total intérêts douteux	931	1 132	1 673	47,8%
Intérêts nets clientèle	43 524	44 559	44 081	-1,1%
* Comptes à vue	35	8	16	100,0%
* Intérêts sur comptes à terme	2 315	2 112	1 982	-6,2%
Total Trésorerie Produits	2 350	2 120	1 998	-5,8%
* Banque centrale, CCP	0	0	0	
* Comptes à vue	-22	-1	0	-100,0%
* Intérêts sur emprunts	-8 362	-8 153	-5 987	-26,6%
* Intérêts divers	0	0	0	
Total Trésorerie Charges	-8 384	-8 154	-5 987	-26,6%
Intérêts nets trésorerie	-6 034	-6 034	-3 989	-33,9%
Gains nets instruments taux intérêts	6 180	6 966	6 723	-3,5%
* Revenus titres	328	329	38	-88,4%
* Moins-values de cessions	0	0	0	
* Plus-values de cessions	0	0	0	ns
* Dotation nette aux provisions	4	4	0	-100,0%
Total Revenus sur titres	332	333	38	-88,6%
Revenus de change	2 535	3 148	2 079	-34,0%
* Plus value sur cession d'immobilisations	0	0	0	
* Moins value sur cession d'immobilisations	0	0	0	
Résultat net sur cession d'immo.	0	0	0	ns
* Loyers d'immeubles	46	46	46	0,0%
* Location et vente mat info	176	212	233	9,9%
* Autres (profit except PEL, subvt° équipt)	-179	-771	14	-101,8%
Total Produits accessoires	43	-513	293	-157,1%
TOTAL INTERETS NETS ET DIVERS	46 580	48 459	49 225	1,6%

NOTE 2 : COMMISSIONS NETTES

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
COMMISSIONS BANCAIRES	20 878	22 243	22 026	-1,0%
* Mouvement	2 413	2 490	2 575	3,4%
* Tenue de compte	2 158	2 321	2 349	1,2%
* Dépassement	4 428	4 410	4 288	-2,8%
* Comm/op de crédit	916	1 070	1 262	17,9%
* Monétique	2 119	2 261	2 480	9,7%
* Télématique	700	714	692	-3,1%
* Engagements	1 599	1 280	799	-37,6%
* Package	4 121	4 421	4 727	6,9%
* Autres	2 424	3 276	2 854	-12,9%
COMMISSIONS FINANCIERES	9 427	10 296	11 194	8,7%
* OPCVM	2 147	2 371	2 364	-0,3%
* Assurance	6 487	6 858	7 724	12,6%
* Droits de garde	333	308	294	-4,5%
* Bourse	336	285	184	-35,4%
* Autres	124	474	628	32,5%
COMMISSIONS ETRANGER	341	343	287	-16,3%
TOTAL DES COMMISSIONS	30 646	32 882	33 507	1,9%

NOTE 3 : FRAIS GENERAUX

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
* Salaires et traitements	-13 153	-13 093	-13 307	1,6%
* Dotation nette aux prov ^o engagements sociaux	243	-4	-1 064	26500,0%
* Charges sociales	-6 019	-5 905	-5 977	1,2%
- dont charges de retraite	-2 549	-2 475	-2 538	2,5%
- dont autres charges sociales	-3 470	-3 430	-3 439	0,3%
* Impôts, taxes et versés sur rémunération	-1 874	-1 819	-1 872	2,9%
* Intéressement des salariés	-1 533	-1 038	-1 178	13,5%
* Participation des salariés	-827	-1 111	-1 005	-9,5%
* Abondement PEE	-266	-452	-496	9,7%
* Ecart de provisions sur congés payés	-51	-32	41	-228,1%
<i>Total Charges de Personnel</i>	<i>-23 480</i>	<i>-23 454</i>	<i>-24 858</i>	<i>6,0%</i>
* Contribution Economique Territoriale (ex TP)	-922	-999	-968	-3,1%
* Autres impôts et taxes	-274	-629	-754	19,9%
<i>Total Impôts et Taxes</i>	<i>-1 196</i>	<i>-1 628</i>	<i>-1 722</i>	<i>5,8%</i>
* Charges locatives et redev. de crédit bail	-1 289	-1 357	-1 443	6,3%
* Télécommunications	-160	-153	-139	-9,2%
* Services extérieurs	-4 695	-5 080	-4 816	-5,2%
* Transports et déplacements	-1 081	-1 069	-1 050	-1,8%
* Frais légaux	-291	-264	-406	53,8%
* Charges facturées par le groupe	-16 976	-17 287	-17 232	-0,3%
* Charges refacturées	866	825	758	-8,1%
<i>Total Autres Charges</i>	<i>-23 626</i>	<i>-24 385</i>	<i>-24 328</i>	<i>-0,2%</i>
Total des Frais Généraux	-48 302	-49 467	-50 908	2,9%

Effectif moyen du personnel	2014	2015	2016	Evolution
Techniciens	196	197	188	-4,6%
Cadres	112	111	118	6,3%
TOTAL	308	308	306	-0,6%

Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de la banque au cours de l'exercice 2016 s'élève à 311 milliers d'euros.

NOTE 4 : AMORTISSEMENTS

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
* Dotation aux amortissements corporels	-1 803	-1 702	-1 727	1,5%
* Dotation aux amortissements incorporels	-17	-16	-18	12,5%
* Dotation aux provisions	0	0	-134	
Total Amortissements	-1 820	-1 718	-1 879	9,4%

NOTE 5 : PROVISIONS NETTES (COÛT DU RISQUE)

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
* Dot. sur créances douteuses clientèle	-10 700	-11 468	-13 132	14,5%
* Reprises de prov° sur créances douteuses clientèle	4 865	6 153	8 305	35,0%
<i>Dotations Nettes</i>	<i>-5 835</i>	<i>-5 315</i>	<i>-4 827</i>	<i>-9,2%</i>
* Dotation au prov° engagements hors bilan	-419	-675	-633	-6,2%
* Reprise de prov° engagements hors bilan	490	448	706	57,6%
* Reprise de prov° assimilée à des réserves	0	0	0	ns
* Dotation prov° éventualités diverses	-278	-1 280	0	ns
* Reprises prov° éventualités diverses	0	18	1 110	ns
<i>Dotations Provisions pour Risques et Charges</i>	<i>-207</i>	<i>-1 489</i>	<i>1 183</i>	<i>ns</i>
* Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	-3 189	-3 031	-5 017	65,5%
* Utilisation de provisions	3 189	3 031	5 017	65,5%
<i>Amortissement de créances</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Créances Irrécouvrables non Provisionnées</i>	<i>-703</i>	<i>-1 249</i>	<i>-1 146</i>	<i>-8,2%</i>
<i>Récupération sur Créances Amorties</i>	<i>152</i>	<i>167</i>	<i>296</i>	<i>77,2%</i>
TOTAL DES PROVISIONS NETTES	-6 593	-7 886	-4 494	-43,0%

NOTE 6 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
* Dotation aux Prov° titres participation	0	0	0	
* Reprises de prov° disp. Titres particip	0	0	0	
* Plus values cession titres de participation	0	2 101	0	ns
<i>Résultat Net sur Titres de Participation et Filiales</i>	0	2 101	0	ns
* Moins values immobilisations d'exploitation	0	0	0	
* Plus values immobilisations d'exploitation	0	0	0	
<i>Résultat Net sur Immobilisations d'Exploitation</i>	0	0	0	
TOTAL	0	2 101	0	ns

En décembre 2015, la Banque Laydernier a cédé au Crédit du Nord sa participation dans la Banque Rhône Alpes. La vente des titres pour 4,137 M€ a généré une plus-value de 2,101 M€.

NOTE 7 : IMPÔT SUR LES SOCIETES

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
<i>Impôt courant</i>	-6 945	-8 251	-8 454	2,5%
<i>Impôt différé</i>	31	629	-877	-239,4%
TOTAL IMPOTS SUR SOCIETES	-6 914	-7 622	-9 331	22,4%

Analyse de la charge fiscale

2016

Résultat net avant impôt	25 451	
Taux normal d'imposition		34,43%
Charge théorique d'impôt	-8 764	
Différences permanentes et autres éléments	176	-0,69%
Impact prêts taux 0	32	-0,13%
Impact vérification fiscale	-180	0,71%
Crédit Impôt Compétitivité	141	-0,55%
Différentiel taux retenu impôt différé	-548	2,15%
Cotisation FRU non déductible	-118	0,46%
Solde impôt année précédente	-70	0,28%
Charge d'impôt de l'exercice	-9 331	
Taux effectif d'imposition		-36,66%

NOTE 8 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Comptes ordinaires à vue	139 875	50 598	143 372	183,4%
Total des créances à vue	139 875	50 598	143 372	183,4%
Prêts à terme	207 675	317 864	284 459	ns
Valeurs reçues en pension				
Total des créances à terme	207 675	317 864	284 459	ns
Créances rattachées	1 192	1 192	961	ns
Total des créances sur les Etablissements de crédit	348 742	369 654	428 792	16,0%

Au 31 décembre 2016, les créances détenues sur le Crédit du Nord et la Société Générale dans la rubrique comptes ordinaires à vue s'élèvent respectivement à 116 958 k€ et 8 298 k€.

NOTE 9 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Créances commerciales	10 546	10 438	11 093	6,3%
Autres concours à la clientèle	1 490 893	1 752 893	1 882 964	7,4%
Crédits à l'exportation	863	728	309	-57,6%
Crédits de trésorerie	81 957	158 278	169 662	7,2%
Crédits à l'équipement	270 486	294 942	337 429	14,4%
Crédits à l'habitat	1 069 741	1 298 945	1 375 564	5,9%
Autres crédits divers	67 846	0	0	#DIV/0!
Comptes ordinaires débiteurs	66 784	66 618	60 219	-9,6%
Créances douteuses nettes	42 873	40 620	42 123	3,7%
Créances douteuses	33 159	32 119	33 419	4,0%
Créances douteuses compromises	47 622	48 832	48 752	-0,2%
Provisions sur créances douteuses	4 922	5 223	5 777	10,6%
Provisions sur créances douteuses compromises	32 986	35 108	34 271	-2,4%
Créances rattachées	8 097	8 072	8 864	9,8%
Total des créances sur la clientèle nette	1 619 193	1 878 641	2 005 263	6,7%

NOTE 10 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Obligations non cotées	1 000	1 000	1 000	0,0%
Certificats de dépôt	0	0	0	#DIV/0!
B.M.T.N.	0	0	0	
Provisions pour dépréciation	386	386	386	0,0%
Créances rattachées	0	0	0	#DIV/0!
Total des actions et autres titres à revenu variable nets	614	614	614	0,0%

	< 3 mois	3 mois- 1an	1-5 ans	> 5 ans
Echéancier des obligations et autres titres à revenus fixes				1 000

NOTE 11 : ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Actions valeurs brutes	98	98	98	0,0%
dont titres cotés	0	0	0	
Provisions pour dépréciation	4	0	0	#DIV/0!
Total des actions et autres titres à revenu variable nets	94	98	98	0,0%

Les plus-values latentes s'élèvent à 39 k€ au 31/12/2016 contre 33 k€ au 31/12/2015.

NOTE 12 : PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Participations brutes	874	1 135	1 340	18,1%
dont titres cotés	0	0	0	ns
Provisions pour dépréciation	0	0	0	ns
Total des participations et activités de portefeuille nettes	874	1 135	1 340	18,1%

Les plus-values latentes s'élèvent à 697 k€ au 31/12/2016 contre 691 k€ au 31/12/2015.

NOTE 13 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Titres valeurs brutes	2 037	0	0	
dont titres cotés	0	0	0	
Provisions pour dépréciation	0	0	0	
Total des parts dans les entreprises liées nettes	2 037	0	0	

En décembre 2015, la Banque Laydernier a cédé au Crédit du Nord sa participation dans la Banque Rhône Alpes. La vente des titres pour 4,137 millions d'euros a généré une plus-value de 2,101 millions d'euros.

NOTE 14 : ACTIF IMMOBILISE

	Valeur en début d'exercice (en K€)	Augmentation (en K€)	Réduction (en K€)	Valeur en fin d'exercice (en K€)	Evolution
Immobilisation brutes					
Corporelles	32 819	1 557	1 488	32 888	0,2%
Incorporelles	2 518	13	1	2 530	0,5%
TOTAL	35 337	1 570	1 489	35 418	0,2%
Amortissements et provisions					
Corporelles	22 710	1 863	1 488	23 085	1,7%
Incorporelles	728	17	1	744	2,2%
TOTAL	23 438	1 880	1 489	23 829	1,7%
Valeur nette comptable					
Corporelles	10 109	-306	0	9 803	-3,0%
Incorporelles	1 790	-4	0	1 786	-0,2%
TOTAL	11 899	-310	0	11 589	-2,6%

Terrains + constructions	valeur nette 31/12/2015	valeur brute 31/12/2016	amortissement 31/12/2016	valeur nette 31/12/2016
Exploitation	4 318	9 460	5 452	4 008
Hors exploitation	28	60	32	28
TOTAL	4 346	9 520	5 484	4 036

NOTE 15 : AUTRES ACTIFS

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Acomptes d'impôts sur les sociétés	0	0	0	0,0%
Autres débiteurs divers	5 823	5 358	4 819	-10,1%
Total des autres actifs	5 823	5 358	4 819	-10,1%

NOTE 16 : COMPTES DE REGULARISATION

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Chèques en instance d'encaissement	129	426	168	-60,6%
Charges payées d'avance	63	54	38	-29,6%
Produits à recevoir	5 270	4 857	5 050	4,0%
<i>dont SWAP</i>	2 786	2 427	2 359	-2,8%
Comptes de régularisation divers	5 625	6 826	5 445	-20,2%
<i>dont impôt différé actif :</i>	4 242	5 093	3 904	-23,3%
<i>pour passifs sociaux</i>	171	175	34	-80,6%
<i>pour participation des salariés</i>	304	354	292	-17,5%
<i>pour provision générale risque de crédit</i>	1 318	1 753	1 151	-34,3%
<i>pour provision épargne-logement</i>	282	451	217	-51,9%
<i>pour actualisation provisions</i>	1 064	1 057	849	-19,7%
<i>autres impôts différés</i>	1 103	1 303	1 361	4,5%
Total comptes de régularisation	11 087	12 163	10 701	-12,0%

NOTE 17 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Comptes ordinaires à vue	2 709	17 489	5 792	-66,9%
Comptes et emprunts à terme	733 258	926 708	985 713	6,4%
Valeurs données en pension	0	0	0	
Dettes rattachées	1 109	1 053	940	-10,7%
Total des dettes envers les Etablissements de crédits	737 076	945 250	992 445	5,0%

Au 31 décembre 2016, la part du Crédit du Nord dans la rubrique Comptes et emprunts à terme s'élève à 985 713 k€.

NOTE 18 : CLIENTELE COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Comptes sur livret	252 790	302 583	272 718	-9,9%
Codevi	71 265	71 374	70 937	-0,6%
Compte Epargne Logement	11 087	10 125	9 755	-3,7%
Dettes rattachées	0	0	0	#DIV/0!
Total à vue	335 142	384 082	353 410	-8,0%
Plans Epargne Logement	72 591	79 498	81 693	2,8%
Plans Epargne Populaire	755	516	483	-6,4%
Plans Epargne Action	7 765	8 035	7 760	-3,4%
Dettes rattachées	0	0	0	#DIV/0!
Total à terme	81 111	88 049	89 936	2,1%
Total des comptes créditeurs clientèle	416 253	472 131	443 346	-6,1%

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	32 362	38 088	35 790	-6,0%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	22 543	24 667	29 036	17,7%
Ancienneté de plus de 10 ans	17 686	16 743	16 867	0,7%
sous total	72 591	79 498	81 693	2,8%
comptes épargne logement	11 087	10 125	9 755	-3,7%
Total	83 678	89 623	91 448	2,0%

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Ancienneté de moins de 4 ans	586	239	47	-80,3%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	842	662	578	-12,7%
Ancienneté de plus de 10 ans	111	82	52	-36,6%
Total	1 539	983	677	-31,1%

NOTE 19 : CLIENTELE, AUTRES DETTES

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Dettes à vue	557 024	649 994	732 810	12,7%
Comptes à terme	120 323	107 941	206 838	91,6%
Dettes rattachées	2 602	964	926	-3,9%
Total des autres dettes	679 949	758 899	940 574	23,9%

NOTE 20 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Bons de caisse	137	0	0	#DIV/0!
Certificats de dépôts	0	0	0	#DIV/0!
BMTN	82 000	11 000	0	-100,0%
Dettes rattachées	44	36	17	-52,8%
Total des dettes représentées par un titre	82 181	11 036	17	-99,8%

NOTE 21 : AUTRES PASSIFS

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Comptes de régularisation opérations sur titres	1	0	8	
Créditeurs divers	6 188	5 071	4 682	-7,7%
Total des autres passifs	6 189	5 071	4 690	-7,5%

NOTE 22 : COMPTES DE REGULARISATION

	2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)	Evolution
Comptes instance de recouvrement	109	129	85	-34,1%
Produits perçus d'avance	3 472	3 620	3 120	-13,8%
Frais à payer	14 448	16 523	16 880	2,2%
<i>Dont intérêts de SWAP</i>	335	282	326	15,6%
Comptes de régularisation divers	1 967	2 218	2 759	24,4%
<i>Dont impôt différé passif</i>	892	1 114	1 032	-7,4%
Total comptes de régularisation	19 996	22 490	22 844	1,6%

NOTE 23 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2015 (en K€)	DOTATION (en K€)	REPRISES (en K€)	UTILISATION TRANSFERT (en K€)	31/12/2016 (en K€)	Evolution
Prov° pour éventualités diverses	1 531	294	-501	-30	1 294	-15,5%
Prov° pers. en activité (IFC, PSA,CET)	1 743	1 441	-1 212	-670	1 302	-25,3%
Prov° pour risque crédits	5 090		-1 110		3 980	-21,8%
Prov° pour engagement hors bilan.	2 009	632	-706		1 935	-3,7%
Prov° PEL CEL	1 310		-560		750	-42,7%
TOTAL	11 683	2 367	-4 089	-700	9 261	-20,7%

NOTE 24 : EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2015 (en K€)	Prélèvement Dividende (en K€)	Augmentat° de capital (en K€)	Autre Variation (en K€)	31/12/2016 (en K€)	Evolution
Capital	24 789				24 789	0,0%
Prime émission	0				0	
Réserve légale	2 479				2 479	0,0%
Réserve ordinaire	8 300			439	8 739	5,3%
Report à Nouveau	22 758	-21 721		16 749	17 786	-21,8%
Capitaux propres	58 326	-21 721	0	17 188	53 793	-7,8%

AUTRES NOTES ANNEXES

VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE DES CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

	Durée				Total en K€
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	
	en K€	en K€	en K€	en K€	
Créances sur Etablissements de Crédit	198 092	900	60 000	169 800	428 792
Créances sur la clientèle	186 541	154 684	638 042	1 025 996	2 005 263
Autres actifs et comptes de régul	12 045	726	1 076	1 673	15 520
Total	396 678	156 310	699 118	1 197 469	2 449 575
Dettes envers les Etablissements de Crédit	68 384	53 832	216 103	654 126	992 445
Comptes créditeurs de la clientèle	1 202 572	21 274	160 074	0	1 383 920
Titres de créances négociables	17	0	0		17
Total	1 270 973	75 106	376 177	654 126	2 376 382

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2014 en K€	31/12/2015 en K€	31/12/2016 en K€			TOTAL
			SPECULATIF A	MACRO C	MICRO B	
Opérations fermes :						
Swaps de taux :	729 510	878 512	32 708	894 500		927 208
Options de Taux	0	0				0
Options de Change	0	20 189	42 975			42 975
CAPS	33 125	38 738	4 339	11 000		15 339
FLOORS	6 400	6 400	26 400			26 400
TOTAL	769 035	943 839	106 422	905 500	0	1 011 922

ventilation selon la durée résiduelle	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	total
Swaps de taux :	76 900	374 436	475 872	927 208
Options de Change	7 836	35 139		42 975
CAPS	1 411	13 578	350	15 339
FLOORS	6 400	20 000		26 400
TOTAL	92 547	443 153	476 222	1 011 922

Les portefeuilles d'instruments financiers à terme sont contractés auprès d'acteurs bancaires majeurs, le risque de non contrepartie est jugé non significatif.

Conformément au règlement 2004-16 du comité de réglementation comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2016 en K€			TOTAL
	SPECULATIF A	MACRO C	MICRO B	
Swaps de taux :	40	45 665		45 705
CAPS	4	17		21
Floors	-8			
TOTAL	36	45 682	0	45 726

PROVISIONS DEDUITES DE L' ACTIF

	31/12/2015	Dotations	Reprises	Utilisation	Autres Mvts	31/12/2016
	en K€	en K€				
Provisions pour dépréciat° des créances douteuses	40 331	13 039	-8 304	-5 018		40 048
Total des prov° déduites de l'actif	40 331	13 039	-8 304	-5 018	0	40 048

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

		2014 (en K€)	2015 (en K€)	2016 (en K€)
BILAN				
Actif				
	Créances sur établissements de crédit	266 230	262 488	365 496
	Autres actifs et comptes de régularisation	2 871	2 495	2 585
Passif				
	Dettes sur établissements de crédit	733 258	938 466	985 946
	Dettes représentées par un titre			
	Autres passifs et comptes de régularisation	7 211	8 525	8 705
HORS-BILAN				
Engagements donnés				
	Autres garanties d'ordre de la clientèle	75 337	78 018	86 738
	Garanties donnée à établissement de crédit	105 691	191 331	209 749
Engagements reçus				
	Accords de refinancement reçus d'un établissement de crédit	50 000	86 540	126 031
	Garanties reçus d'un établissement de crédit	115	115	115
Opérations de change et sur titres				
	devises à recevoir à terme	8 305	9 987	15 350
	devises à livrer à terme	43 559	42 460	29 319
Engagements sur instruments financiers à terme				
	opérations fermes: swaps	721 588	871 506	910 854
	opérations conditionnelles: option de change, caps	59 785	58 727	67 961
COMPTE DE RESULTAT				
Charges				
	Intérêts	12 669	11 585	8 731
	Commissions	1 279	1 511	2 307
	Frais généraux	15 867	16 132	16 065
Produits				
	Intérêts	12 019	12 241	10 478
	Commissions	1 112	997	947
	Frais généraux	564	501	415

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	2012	2013	2014	2015	2016
	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832	24 788 832
Nombre d'actions émises	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302	1 549 302
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
Chiffre d'affaires hors taxes	89 378 024	96 910 302	98 399 639	101 213 834	98 705 269
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions (*)	24 066 861	32 215 884	28 924 739	33 974 919	31 824 255
Impôt sur les bénéfices	6 065 965	7 868 330	6 914 091	7 621 755	9 331 024
Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	11 223 118	16 974 598	13 596 580	16 749 488	16 120 381
Montant des bénéfices distribués	13 633 858	25 873 343	10 535 254	11 542 300	11 232 440
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôt, avant amortissements, provisions	11,62	15,72	14,21	17,01	14,52
Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	7,24	10,96	8,78	10,81	10,40
Dividende versé à chaque action	8,80	16,70	6,80	7,45	7,25
PERSONNEL					
Nombre de salariés	303,0	305,6	305,6	302,7	306,0
Montant de la masse salariale	13 523 768	12 754 019	13 282 476	13 303 988	14 407 750
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)	6 440 210	6 000 336	6 135 320	6 148 029	6 148 029

(*) source 4290 : compte de résultat publiable

BBM & ASSOCIES
4, rue Paul Valérien-Perrin
38170 Seyssinet

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BANQUE LAYDERNIER

Société Anonyme
10, Avenue du Rhône
74997 Annecy Cedex 9

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE LAYDERNIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables exposés dans la note « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels » de l'annexe relatifs à :

- La définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée, et le mali technique de fusion ;
- L'évaluation et la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celle contrôlant votre société, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Seyssinet et Neuilly-sur-Seine, le 2 mai 2017,

Les Commissaires aux Comptes

BBM & ASSOCIES



Eric BACCI



Jean-Marc MICKELER

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa NICOUUD-GIRARDET

BBM & ASSOCIES
4, rue Paul Valérien-Perrin
38170 Seyssinet

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

BANQUE LAYDERNIER

Société Anonyme
10, Avenue du Rhône
74997 Annecy Cedex 9

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Seyssinet et Neuilly-Sur-Seine

Le 2 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

BBM & ASSOCIES



Eric BACCI

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER



Vanessa NICCOUD-GIRARDET

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2016 et le compte de résultat de l'exercice 2016.

L'assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 16 120 380,93 euros.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du Résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, constate :

Bénéfice de l'exercice 2016	16 120 380,93 euros
+ Report à nouveau antérieur	27 965 307,47 euros
soit un bénéfice distribuable de	44 085 688,40 euros

L'Assemblée Générale décide :

- de verser à titre de dividende	11 232 439,50 euros
- d'affecter au report à nouveau	4 887 941,43 euros

Le dividende par action s'élève à 7,25 euros (1 549 302 actions au total).

Le nouveau report à nouveau se chiffre à 32 853 248,90 euros

La réserve légale de 2 478 883,20 euros représente 10 % du capital social.

La réserve ordinaire s'élève à 8 739 219,00 euros.

Un acompte sur dividendes de 10 178 914,14 euros ayant été versé en novembre 2016, le solde soit la somme de 1 053 525,36 euros sera mis en paiement dans les 15 jours suivant l'Assemblée Générale.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2015 : 7,45 euros par action
- exercice 2014 : 6,80 euros par action
- exercice 2013 : 16,70 euros par action

TROISIEME RESOLUTION : Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de conventions à soumettre à approbation.

QUATRIEME RESOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2016 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 463 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de M. Philippe AYMERICH pour remplacer M. François ORAIN, démissionnaire, dans ses fonctions de Membre du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

SIXIEME RESOLUTION : Nomination d'un Membre du Conseil

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Mme Carole DUPESSEY en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

SEPTIEME RESOLUTION : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

DIRECTION & ADMINISTRATION

Conseil de Surveillance

Président du C.S.
Philippe AYMERICH

Vice-président du C.S.
Marc SALLE DE CHOU

Administrateurs

Luc BLANCHET

CREDIT DU NORD représenté par
Yves BLAVET

Xavier CHAPPAZ

Pierre FOURNIER BIDOZ

Florence MASNADA-AUBONNET

Administrateurs salariés

Claudine METRAL

Yves CORMIER

Secrétaire du Comité d'Entreprise

Serge REVILLOD

Direction Générale

Président du Directoire
Alain MELINE

Vice-président du Directoire
Julien STERENZY

Directeurs de Groupe

F. MOENNE LOCCOZ	Savoie Isère
Olivier AMBLARD	Léman
Bertrand GOUBET	Arve Mt Blanc
Pierre LECLAIRE	Grand Annecy
Angelo CIRANNI	Annecy Centre

Directeur de la Gestion de Patrimoine
Frédéric HARBONVILLE

Directeur Financier
Yves MOREAU

Directeur des Ressources Humaines
Catherine DELACROIX

Directeur de la Communication
Géraldine MONTLAHUC

Directeur des Risques
Cyrille KREBS

Directeur Logistique et Organisation
Pamphile SANTILLI

Directeur de l'Audit
Noëlle GARDET QUESADA

Commissaires aux Comptes

Titulaires

DELOITTE & ASSOCIES

B B M et Associés BAKER TILLY

Suppléants

B.E.A.S.

SOFIDEEC BAKER TILLY

LES AGENCES

Aix les Bains 73105

10 Place Carnot

Albertville 73200

14 place Grenette

Anecy - Albigny 74000

21 route de Vignières

Anecy - Centrale 74997

10 avenue du Rhône

Anecy - Les Fins 74014

73 avenue de Genève

Anecy - Novel 74000

74 avenue de France

Anecy - Royale 74002

9 ter rue Royale

Annemasse 74103

6 rue Marc Courriard

Belley 01300

9 Boulevard Verdun

Bonneville 74130

91 rue du Pont

Bourg Saint Maurice 73700

35 avenue du Centenaire

Chambéry 73000

11 avenue des Ducs de Savoie

Chamonix 74402

12 Place Balmat

Cluses 74300

26 A avenue de la Libération

Divonne les Bains 01220

103 avenue de Genève

Evian les Bains 74500

69 rue Nationale

Faverges 74210

15 place Joseph Serand

Ferney-Voltaire 01210

9 Grand'rue

La Clusaz 74220

5 route de la Piscine

La Motte Servolex 73290

244 av. Costa de Beauregard

La Ravoire 73490

10 rue du Bois de Leysse RN6

La Roche sur Foron 74800

136 rue Carnot

La Tour du Pin 38110

21 rue de la République

Le Grand Bornand 74450

Lieu dit Villavit

Magland 74300

1044 rue Nationale

Megève 74120

186 Place de l'Eglise

Meythet 74960

1 bis rue de Lathardaz

Moûtiers Tarentaise 73600

53 Place du Marché

Rumilly 74150

56 avenue Gantin

Saint Genis Pouilly 01630

1ter rue de la Petite Vie

Saint Gervais 74170

108 rue du Mont Blanc

St Jean de Maurienne 73300

26 avenue Henri Falcoz

Saint Jorioz 74410

Route de l'Eglise

Saint Julien 74160

1 -3 avenue Ternier

Sallanches 74703

15 rue du Mont-Blanc

Scionzier 74953

7 Place du Foron

Seynod 74600

Place Saint Jean

Seynod Semnoz 74600

13 Av. du Semnoz

Thônes 74230

4 Place de l'Hôtel de Ville

Thonon les Bains 74200

12 av. du Général de Gaulle

Ville la Grand 74100

Rue de l'Espérance

Arve Entreprises

2 bis avenue Charles Poncet
74300 Cluses

Léman Entreprises

Rue de l'Espérance
74100 Ville la Grand

Laydernier Entreprises

10 avenue du Rhône
74997 Annecy Cedex 09

Savoie Entreprises

10 rue du Bois de Leysse RN 6
73490 La Ravoire



BANQUE LAYDERNIER

Banque Laydernier

Siège Social
10, avenue du Rhône
75997 Annecy Cedex 9

Tél. 04 50 33 42 00

www.banque-laydernier.fr